



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 JANVIER 2024

PROCES VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 16 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CROS Monique, MARCO Claude, MAS Bernard, MIRABILLE Noelle, SURRE Line, SIMON Jennifer

Absents excusés : MM. CAZALS Christophe, IZARD Julien, LUCAS André, MARQUET Nathalie.

Pouvoir de M. CAZALS Christophe à M. ROUCAYROL Guy, et de MM MARQUET Nathalie à M. BONAVIDA Claude.

Membres en exercice 14, présents 10, absents excusés 4.

Convocation en date du 10 janvier 2024.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame SIMON Jennifer est désignée secrétaire de séance.

Le PV de séance du 27.11.2023 est approuvé à l'unanimité.

001/2024 AUTORISATION DE MANDATER EN INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2024

Monsieur le Maire demande au conseil, comme chaque année, à l'autoriser à mandater les factures d'investissement pour les programmes en cours, pour un montant correspondant à 25% des dépenses d'investissement budgétisées en 2023, soit 287 967€. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

002/2024 TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose qu'un agent technique supplémentaire doit être recruté pour faire face aux tâches quotidiennes.

Il propose de créer un poste d'adjoint technique titulaire à 35 heures hebdomadaires.

Le conseil approuve à l'unanimité.

003/2024 ADHESION AU NOUVEAU GROUPEMENT DE COMMANDE HERAULT ENERGIES

Le syndicat Hérault Energies accompagne les collectivités de l'Hérault dans l'achat d'énergies en portant un groupement d'achat. Les achats actuels courent jusqu'au 31/12/2025.

Afin de poursuivre l'achat groupé, le comité syndical d'Hérault Energies a décidé la création au 01/07/2024 d'un nouveau groupement, en s'unissant avec le syndicat d'énergies du Gard. Hérault Energies sera le coordonnateur du groupement.

Le Maire propose d'adhérer à ce nouveau groupement.

Le conseil approuve à l'unanimité.

04/2024 ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAErR). Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

Après concertation du public et consultation de la communauté de communes, le Maire propose de définir, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175, les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables suivantes

identification de la zone	réf cadastrale	superficie en m2	nature /usage support	type d'énergie renouvelable proposé
ancienne décharge	A 393	2 210	terres	photovoltaïque
ancienne décharge	A 395	2 760	terres	photovoltaïque
ancienne décharge	A 424	5 000	terres	photovoltaïque
ancienne décharge	A 425	3 850	terres	photovoltaïque
bâtiment communal mairie	E 393	478	toiture	photovoltaïque

bâtiment communal maison des associations	E 384	292	toiture	photovoltaïque
bâtiment communal école	E 398	1 090	toiture	photovoltaïque
bâtiment communal salle des fêtes/ateliers	E 361	1 210	toiture	photovoltaïque
bâtiment communal salle des fêtes/ateliers	E 362	720	toiture	photovoltaïque
bâtiment communal salle des fêtes/ateliers	E 359	390	toiture	photovoltaïque
bâtiment communal salle des fêtes/ateliers	E 360	202	toiture	photovoltaïque
parking distillerie	E 429	313	parking	photovoltaïque
parking distillerie	E 430	147	parking	photovoltaïque
parking distillerie	E 431	145	parking	photovoltaïque
parking distillerie	E 432	380	parking	photovoltaïque
parking distillerie	E 664	305	parking	photovoltaïque
parking distillerie	E 675	456	parking	photovoltaïque
parking distillerie	E 676	2 524	parking	photovoltaïque

Le conseil approuve par 10 voix et 2 abstentions

QUESTIONS DIVERSES

Réaménagement Centre ancien place Jean Jaurès
Choix du CSPS : ELYFEC pour 1 435.00 € HT

Feu d'artifice : devis pour le 14 juillet pour 3.500€ TTC

Eglise : entrevue avec le père Gaby, M. Rolland, M. DUBY et l'entreprise DONNET au sujet du toit. Un devis définitif sera transmis.

Stationnement : demande d'implantation d'une place handicapés avenue Pasteur ou à proximité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.